



NATIONS UNIES UN/DA COLLECTION Distr.

ASSEMBLEE
GENERALE

LIMITEE

A/C.2/34/L.119

8 décembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 56 de l'ordre du jour

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Travaux préparatoires nécessaires pour que le Fonds commun
entre en activité

Incidences administratives et financières du projet de décision
publié sous la cote A/C.2/34/L.117

Etat présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du règlement intérieur
de l'Assemblée générale

1. Aux termes du projet de décision publié sous la cote A/C.2/34/L.117, l'Assemblée générale prendrait acte de la résolution 206 (XIX) adoptée par le Conseil du commerce et du développement durant la deuxième partie de sa dix-neuvième session, intitulée "Travaux préparatoires nécessaires pour que le Fonds commun entre en activité", et déciderait de prendre les dispositions voulues pour avancer les fonds nécessaires au financement des travaux préparatoires requis pour que le Fonds commun entre en activité, jusqu'à concurrence d'un montant total de 1,8 million de dollars.

2. Si l'Assemblée générale adopte ce projet de décision, il faudra ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 1 722 700 dollars, en tant que dépense non renouvelable et remboursable, à un nouveau chapitre 15 B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. Cette ouverture de crédit serait entièrement compensée par l'inscription d'un montant équivalent aux chapitres des recettes du budget, au titre des montants à rembourser à l'Organisation des Nations Unies par le Fonds commun, une fois que celui-ci aura été déclaré opérationnel. Comme on ne peut prévoir avec certitude la date exacte à laquelle celui-ci sera prêt à entrer en activité, le Secrétaire général se propose d'allouer des fonds au Secrétaire général de la CNUCED, en fonction des besoins. En conséquence, les crédits qui n'auront pas été utilisés au moment où le Fonds commun sera déclaré opérationnel seront annulés à l'occasion de la présentation de l'un des rapports d'exécution du budget de l'exercice biennal 1980-1981.

3. On trouvera plus loin au paragraphe 13 la ventilation du montant indiqué plus haut.

4. Les caractéristiques essentielles du Fonds commun concernant ses objectifs, ses modalités de financement, son organisation, sa gestion et ses procédures de vote sont examinées dans l'annexe au présent document 1/.

5. La nature exacte des travaux préparatoires nécessaires pour que le Fonds commun entre en activité, leur lieu et les arrangements institutionnels y relatifs n'ont pas encore été définitivement arrêtés. On ne peut pas davantage préciser à ce stade combien de temps devront rester en place les mécanismes préparatoires. On estime toutefois qu'il pourrait s'écouler de six à 18 mois entre la date d'adoption des statuts du Fonds et le moment où celui-ci entrera effectivement en activité. Le présent état d'incidences administratives et financières a donc été établi en fonction d'une solution de compromis, à savoir pour une période de douze mois, en présupposant que la Commission préparatoire aurait son siège à Genève.

6. Compte tenu de l'expérience d'institutions financières internationales analogues, entre le moment où la Conférence de négociation adoptera les statuts et la séance inaugurale du Conseil d'administration, et, par la suite, jusqu'à la première réunion du Conseil exécutif qui marquera l'entrée en activité du Fonds, il faudra entreprendre certaines activités. Il est à prévoir, notamment, que les travaux préparatoires comporteront des activités de caractère juridique et procédural, telles que l'élaboration du règlement intérieur du Conseil d'administration et du Conseil exécutif, de règles pour la conduite des activités du Fonds, et du règlement financier y relatif. Il faudra définir le cadre des activités opérationnelles et notamment formuler les politiques et les critères de prêt du Fonds et énoncer les conditions générales applicables aux accords d'association et aux accords de prêt. En outre, il faudra rédiger les accords devant régir les relations du Fonds avec l'Organisation des Nations Unies et diverses autres institutions de coopération, ainsi qu'un accord avec le pays hôte relatif au siège du Fonds. Il sera nécessaire de définir la structure organisationnelle du Fonds et d'établir un budget administratif. Il faudra aussi formuler des principes directeurs en ce qui concerne le personnel, notamment le règlement et le statut du personnel. Enfin, des arrangements devront être prévus pour la première session du Conseil d'administration, en fonction du nombre des signatures et des ratifications dont les accords auront fait l'objet.

1/ Voir document A/C.2/34/L.119/Add.1.

7. On estime que 14 postes seront nécessaires pour l'exécution des travaux incombant à la Commission préparatoire aux fins de l'entrée du Fonds commun en activité.

Ces postes sont les suivants :

Catégorie des administrateurs
et fonctionnaires de rang supérieur

Secrétaire exécutif	1 D-2
Conseiller juridique	1 D-1
Conseiller financier	1 D-1
Conseiller de gestion (1er compte)	1 P-5
Conseiller de gestion (2ème compte)	1 P-5
Conseiller d'administration	1 P-5
Fonctionnaire d'administration	1 P-3
Fonctionnaire d'administration	<u>1 P-3</u>

8

Catégorie des services généraux

Assistant administratif	1 (1ère classe)
Personnel de secrétariat et de bureau	5 (autres classes)

6

Total 14

8. Les coûts afférents aux postes demandés au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales ont été calculés ci-après sur la base d'une durée de 12 mois, à Genève, au taux de 95 p. 100 en raison de l'abattement pour mouvements de personnel prévu dans la catégorie des administrateurs. La date de début des activités en vue desquelles ces postes sont demandés n'étant pas connue, les coûts sont répartis entre le deuxième semestre de 1980 et le premier semestre de 1981 pour les besoins du présent état.

Besoins en personnel

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>Total</u>
	(dollars)	(dollars)	(dollars)
Personnel temporaire affecté à des tâches générales			
Administrateurs			
1 D-2	34 200	34 500	68 700
2 D-1	62 400	63 000	125 400
3 P-5	85 200	85 900	171 100
2 P-3	<u>40 400</u>	<u>40 800</u>	<u>81 200</u>
Total partiel	<u>222 200</u>	<u>224 200</u>	<u>446 400</u>

/...

	<u>1980</u> (dollars)	<u>1981</u> (dollars)	<u>Total</u> (dollars)
Agents des services généraux			
1 (1ère classe)	20 050	20 050	40 100
5 (autres classes)	<u>69 000</u>	<u>69 000</u>	<u>138 000</u>
Total partiel	<u>89 050</u>	<u>89 050</u>	<u>178 100</u>
TOTAL	<u>311 250</u>	<u>313 250</u>	<u>624 500</u>
<u>Dépenses communes de personnel</u>	TOTAL 98 800	99 400	198 200
	TOTAL GENERAL <u>410 050</u>	<u>412 650</u>	<u>822 700</u>

9. Le coût des voyages autorisés que de hauts fonctionnaires devraient effectuer dans les différentes régions géographiques pour préparer l'entrée du Fonds en activité est estimé à 40 000 dollars.

10. Des services de consultants équivalant à 20 mois de travail seront aussi nécessaires aux fins d'assistance pour les aspects hautement techniques du processus de préparation à l'entrée du Fonds en activité, comme il est indiqué au paragraphe 6 ci-dessus. Le montant des honoraires et frais de voyage connexes à prévoir à ce titre est estimé à 100 000 dollars.

11. On a présumé que la Commission préparatoire devrait tenir 6 semaines de réunions, moyennant un coût estimatif de 600 000 dollars.

12. Un montant estimatif de 160 000 dollars couvrirait les dépenses nécessaires au titre des locaux, du mobilier et matériel, des fournitures et accessoires des communications et des services divers.

13. Les crédits nécessaires pour une période de 12 mois au cours de l'exercice biennal 1980-1981 se recapitulent comme suit :

	<u>1980</u> (dollars)	<u>1981</u> (dollars)	<u>Total</u> (dollars)
Traitements et dépenses communes de personnel	410 050	412 650	822 700
Services de consultants	49 500	50 500	100 000
Frais de voyage du personnel	19 900	20 100	40 000
Réunions	285 000	315 000	600 000
Autres dépenses de fonctionnement	<u>75 000</u>	<u>85 000</u>	<u>160 000</u>
TOTAL	<u>839 450</u>	<u>883 250</u>	<u>1 722 700</u>

14. Le secrétariat de la CNUCED continuera de prêter son concours aux activités préparatoires à la mise en place du Fonds commun à l'aide des ressources disponibles dans le cadre de l'actuel Programme intégré pour les produits de base. En conséquence, le montant des crédits demandés ci-dessus correspond à la charge de travail supplémentaire qui ne pourrait pas être absorbée au moyen des ressources existantes.
